

## ***Solidarité!***

Bulletin du Secours Rouge/APAPC n°14 - janvier/février 2006



---

### **Editorial**

#### **Le Secours Rouge/APAPC a vingt ans!**

C'est à la fin décembre 1985 que des parents, des proches et des sympathisants des prisonniers des Cellules Communistes Combattantes, arrêtés deux semaines plus tôt, se sont réunis en Association des Parents et Amis des Prisonniers Communistes.

Les objectifs premiers de l'APAPC étaient la fin du régime d'isolement total appliqué aux prisonniers; après trois années de lutte (grèves de la faim des prisonniers, campagnes d'information/mobilisation de l'APAPC, solidarité internationale), l'isolement fut levé. La bataille pour l'application des procédures de libération conditionnelle fut la dernière que l'APAPC allait mener pour les prisonniers des CCC. Dans l'intervalle, l'APAPC allait élargir son action au soutien d'autres prisonniers révolutionnaires, et allait adhérer au projet de Secours Rouge International prenant le nom de Secours Rouge/APAPC.

Les fronts de lutte ouverts pour les prisonniers des CCC restent d'actualité pour des centaines de prisonniers révolutionnaires. L'isolement reste une technique répressive qui leur est appliquée en priorité (en témoigne la lutte autour des prisons de type F en Turquie ou la situation des prisonniers des Brigades Rouges et des PCEr et GRAPO ), et les autorités bourgeoises entravent toujours et de toutes les façons, fut-ce au mépris de leurs propres lois et règlements, les procédures de libération conditionnelle (en témoigne la situation des prisonniers d'Action Directe ou de Georges Ibrahim Abdallah). Si notre Secours Rouge/APAPC a vingt ans de lutte derrière lui, il a encore beaucoup de travail devant lui...

Liberté pour tous les combattants et militants anticapitalistes et anti-impérialistes! Liberté pour les dockers de Strasbourg! La solidarité est une arme!

---

## **Belgique**

### **Liberté pour les dockers de Strasbourg!**

Un comité Free the dockers s'est constitué à Bruxelles pour revendiquer la libération immédiate de tous les dockers emprisonnés. Ce comité organise une soirée de soutien le lundi 6 février à 19h30 au Garcia Lorca, rue des Foulons 47, 1000 Bxl avec la projection du film de Ken Loach, 'The Flickering Flame' sur la grève des dockers de Liverpool en 1995-1997.

Treize dockers ont été condamnés mercredi 18 janvier à des peines allant d'un mois d'emprisonnement avec sursis à quatre mois ferme après les violents incidents qui se sont déroulés lundi devant le Parlement européen à Strasbourg. Neuf dockers belges, deux français, un espagnol et un néerlandais ont été jugés en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Strasbourg pour 'dégradations, violences et rébellion à agent'. La condamnation la plus lourde a été infligée à un docker belge, qui a écopé de quatre mois de prison ferme et d'une interdiction de territoire d'un an. Un ressortissant espagnol a été condamné à cinq mois avec sursis. Un docker français du Havre a été condamné à un mois de prison avec sursis, tandis qu'un habitant de Saint-Nazaire a écopé d'une peine de trois mois ferme pour des violences contre les forces de l'ordre.

Les dockers avaient manifesté devant le Parlement européen pour protester contre une directive 'sur l'accès au marché des services portuaires'. Ce projet, finalement rejeté par les eurodéputés (les manifestations n'y sont pas pour rien!), avait pour but de déréguler et libéraliser le travail de chargement et de déchargement dans les ports européens. La directive avait déclenché dès lundi une série de grèves et une manifestation violente devant le Parlement de Strasbourg où 6.000 ouvriers venus de la plupart des grands ports européens comme Rotterdam, Anvers, Hambourg, Le Havre et Marseille s'étaient rassemblés. De violents affrontements avaient eu lieu entre manifestants et policiers. Au moins douze policiers ont été blessés, dont un sérieusement. Animé de pétards, fusées, fumigènes et feux de bengale, le cortège est arrivé devant le Parlement européen où les forces de police ont fini par disperser les manifestants avec un canon à eau et des gaz lacrymogènes. Le bâtiment a subi des 'dégâts assez considérables', selon un porte-parole du Parlement qui a fait notamment état de 100 mètres carrés de vitres brisées.

---

### **Appel à deux manifestations pour les 'sans-papiers'**

Le CRER appelle à une manifestation nationale pour la régularisation des personnes sans papiers organisée ce 25 février 2006, à Bruxelles à partir de la gare du Midi vers l'Office des Étrangers. Extrait de l'appel: 'La politique d'immigration belge laisse des dizaines de milliers de personnes sans titre de séjour, donc privées de droits, y compris les plus fondamentaux. Ces 'sans-papiers' n'ont pas accès à la santé, ni à un logement, ni même à une formation ou à un travail. Pourtant ces personnes, venues parfois de très loin, fuyant une situation désastreuse, sont bien contraintes de survivre. Dès lors, elles doivent accepter l'inacceptable: vivre dans des logements insalubres et chers ou dans un centre ouvert dont les conditions quotidiennes sont plus que précaires, travailler 'au noir' à tarif réduit. À côté de cela, la peur constante d'un contrôle d'identité, d'une arrestation, de l'enfermement dans un centre fermé et d'une expulsion forcée rythme la vie des personnes plongées dans l'illégalité. La politique actuelle se durcit avec la création dans les centres fermés de Vottem et de Merksplas de nouvelles ailes pour les familles avec enfants, l'enfermement réel de 66 enfants au centre fermé 127bis, les rafles multiples et souvent violentes dans les gares et les trams à Anvers, un projet de réforme de la loi proposé par le Ministre Dewael imposant des restrictions importantes voire la disparition de toute possibilité de régularisation, les expulsions quotidiennes de plus en plus nombreuses.' Contact: 0473 62 87 33 - 0496 40 33 09

Plusieurs syndicats, collectifs et organisations ont appelé à un rassemblement contre l'enfermement des enfants le dimanche 29 janvier à 14h, au départ du Parc de la Citadelle (Liège), pour une manifestation jusqu'aux grilles du centre fermé de Vottem. Deux mille cinq cents personnes étaient présentes. Voici un extrait de l'appel au rassemblement: 'Faisant fi des recommandations du HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies), bafouant la Convention internationale des droits de l'Enfant et d'autres règles internationales que la Belgique a pourtant ratifiées, le Ministre de l'Intérieur a décidé - avec l'accord au moins tacite du gouvernement libéral-socialiste - d'augmenter la capacité de détention de familles étrangères avec enfants en situation administrative irrégulière. A cette fin, des sections pour familles seront bientôt créées dans les centres fermés de Merksplas et de Vottem, en plus de celles qui existent déjà aux centres 127 et 127bis. Si ce projet est mis à exécution, on peut s'attendre, dans les mois à venir, à une multiplication de drames humains avec des arrestations de familles qui vivent parfois depuis plusieurs années dans notre pays. (...) Au-delà de la détention d'enfants, c'est toute la politique d'asile et d'immigration, en Belgique et dans l'Union Européenne, qui doit être questionnée sous l'angle du respect des droits fondamentaux.' Contacts: CRACPE: France Arets, 0497/54.24.33

---

## **Bruges: Procès contre le DHKP-C**

Le procès de onze membres présumés du DHKP-C (Front révolutionnaire de libération du peuple) résidant en Belgique s'est ouvert mardi 6 décembre dans des conditions de sécurité exceptionnelles devant le tribunal correctionnel de Bruges (ouest).

Ils sont jugés six ans après avoir été interpellés près de Knokke avec des armes, des faux cachets, des faux papiers et leurs archives. Ils sont accusés 'd'association de malfaiteurs à visée terroriste', de 'faux en écriture', de 'détention illégale d'armes' et de 'recel'. Deux d'entre eux, qui étaient responsables du bureau de liaison du DHKP-C à Bruxelles en 2004, sont poursuivis en vertu de la nouvelle loi belge anti-terroriste. Les raisons invoquées pour utiliser cette loi sont la traduction d'un communiqué publié en Turquie, ainsi que l'organisation de manifestations de soutien - par ailleurs autorisées par les communes.

Les juges et le ministère public sont arrivés au tribunal à bord de voitures blindées, tandis que les avocats de la défense ont dû se soumettre à un détecteur de métal. Les avocats ont protesté après avoir dû retirer leur ceinture et leurs chaussures devant les caméras de télévision.

Parmi les accusés figure Fehriye Erdal, une jeune militante accusée d'avoir livré des informations ayant servi à une attaque à main armée qui a coûté la vie en 1996 à un grand bourgeois turc, Ozdemir Sabanci, et deux autres personnes de son groupe automobile, Sabanci Holding. Un tribunal de Bruges avait estimé en juin que la justice belge n'était pas compétente pour juger ce triple meurtre. La famille Sabanci a introduit un pourvoi en cassation qui est en cours. Fehriye Erdal est depuis plusieurs années assignée à résidence à une adresse tenue secrète en Belgique, Bruxelles ayant refusé de l'extrader comme le réclamait Ankara, parce que la jeune femme y risquait la peine de mort. Un autre accusé, Dursun Karatas, cadre historique de l'organisation, a passé 9 ans en prison avant de s'évader.

Les avocats ont réclamé que les accusés soient jugés par le jury populaire d'une cour d'assises, seule juridiction compétente en Belgique pour les délits politiques, et non par les juges du tribunal correctionnel. Cette demande a été refusée par le tribunal. Les débats sur le fond ont été menés du 23 au 27 janvier. L'Etat turc s'était constitué partie civile dans ce dossier. La Belgique et la Turquie sont moins divergents qu'il n'y paraît: le secrétaire d'Etat PS Emir Kir a ainsi déclaré 'Nous allons juger Fehriye Erdal', alors que des photos de l'enquête avaient été publiées dans des journaux turcs.

Les policiers qui avaient transformé le palais de justice en bunker (obligeant même les avocats à se déchausser), ont continué leur mise en scène sécuritaire même après que le juge leur ait ordonné de faire cesser les humiliations.

Comité pour la liberté de Fehriye:

190 rue Stévin à 1000 Bruxelles  
tél.: 02/280.22.28  
freefehriye@yahoo.com

---

## **Bruxelles: Poursuite contre un 'bomb-spotter'**

Le 24 novembre dernier, un groupe de bomb-spotters caché derrière un soi-disant 'comité intérimaire' a organisé une conférence de presse au ministère des Affaires étrangères. Le prétendu 'comité intérimaire' s'est déclaré dans l'obligation de déclarer le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht 'dans l'incapacité de gouverner' en raison de graves manquements. Dans un entretien du 23 septembre, le ministre De Gucht avait refusé d'intervenir dans le dossier du désarmement nucléaire; il ne niait pas l'existence des résolutions de la Chambre et du Sénat (demandant au gouvernement de prendre au sein de l'OTAN des initiatives visant au retrait graduel des armes nucléaires tactiques d'Europe afin de se conformer à l'article 6 du Traité de Non-Prolifération, article qui oblige les signataires à parvenir à un désarmement nucléaire total) mais qu'il refusait de les appliquer maintenant. Le 'comité intérimaire' a envoyé aux ambassadeurs des différents pays de l'OTAN un fax annonçant que la Belgique souhaitait placer le retrait des armes nucléaires à l'agenda du prochain sommet de l'OTAN. Cette action parodique se transforme en poursuites judiciaires. Le 1er décembre, un bomb-spotter a fait l'objet d'une arrestation judiciaire et a été inculpé de 'faux en écriture et usage de faux, faux en informatique et usage de faux, association de malfaiteurs et immixtion dans des fonctions publiques'.

Info: <http://www.bomspotting.be>

---

## **Bruxelles: 3 conférences anti-répression**

Trois conférences contre la répression ont eu lieu à Bruxelles ces derniers mois, qui avaient été annoncées dans *Solidarité!*. Voici pour chacune un bref compte-rendu par des membres du Secours Rouge qui étaient présents.

Le 27 octobre, la Coordination Anti-Répression qui regroupe l'Espace Marx, le Collectif des plaignants du 23 février 2003, et notre Secours Rouge/APAPC a organisé une conférence sur le thème 'Monde associatif et flicage social'. A la tribune, Daniella Ambrogetti et Juanjo Fernandez (formation professionnelle), Arnaud Lévêque (aide au logement), Dimitri Freson (aide aux demandeurs d'asile) qui ont exposé comment, dans leur domaine, l'instrumentalisation du monde associatif au service du contrôle social est un phénomène croissant. Daniel Flinker (sociologue du travail) a exposé en quoi cette tendance correspondait au modèle de 'l'état social actif', cette 'troisième voie' de Tony Blair qui fédère de plus en plus le monde politique bourgeois. Dans l'assistance (une trentaine de personnes), d'autres protagonistes du monde associatif (intervenant dans les prisons, l'enseignement,...) ont pris la parole pour confronter leurs expériences et constater que cette tendance opérait partout.

Le 20 novembre, c'est l'asbl DéClick qui organisait une conférence afin de dénoncer les conditions de détentions des détenus dans les prisons du royaume. Dans l'assistance (une trentaine de personnes) des anciens détenus ou des proches de détenus ont fait part de leurs expériences.

Le 22 novembre, s'est tenue une soirée d'information autour des régimes d'isolation et des luttes anti-carcérales en Espagne. L'assistance (quatre-vingt personnes au moins) a entendu Laudelino Iglesias, ancien prisonnier espagnol incarcéré pendant 23 ans dont une grande partie en régime d'isolation F.I.E.S. et Geert Waegemans, ex-prisonnier anarcho-écologiste belge. Laudelino Iglesias a présenté son propre itinéraire qui suit étroitement celui des luttes des prisonniers sociaux politisés en Espagne. Des premières luttes à la chute de Franco pour demander l'amnistie qui avait été accordée à la plus grande partie des prisonniers politiques,

aux luttes d'aujourd'hui contre les quartiers d'isolement pour prisonniers rebelles. Contact: Infothèque Chez Henry, rue Marie-Henriette 57, Ixelles.

---

## **Nouvelles brèves de Belgique**

### **Encore des militaires pour la police**

Il a été décidé en novembre d'affecter 250 militaires à des zones de polices locales. Ces militaires prendront en charge le travail administratif et libéreront ainsi des policiers pour le travail de terrain. Ces militaires s'ajoutent aux 150 autres déjà affectés au transport des prisonniers vers les palais de justice et aux 119 affectés aux communes pour la mise en oeuvre des nouvelles cartes d'identité. C'est l'armée qui continue à payer ces nouveaux affectés. Tous ces transferts de personnel se font dans le cadre d'un accord gouvernemental de 'réduction de l'armée'. On aurait pu mieux dire: 'augmentation de la police'...

---

### **Actions de solidarité avec les Quatre de Aachen**

Le 25 décembre, à Anvers, onze distributeurs de billets, six autres guichets automatiques et un bureau de banque ont été bloqués avec de la colle. Revendication: 'Liberté pour les 4 de Aachen! La rébellion est contagieuse!'

---

### **Les avocats pétitionnent contre la loi anti-terroriste**

Pour la première fois en Belgique, les avocats francophones pétitionnent contre un projet gouvernement jugé 'exagérément attentatoires aux libertés', à savoir la nouvelle loi 'anti-terroriste' de la ministre PS de la justice, Laurette Onkelinx. Après le SR/APAPC, la Ligue des droits de l'homme et nombre de magistrats, ce sont maintenant des juristes qui dénoncent les 'indiscutables menaces que ce projet fait peser sur les libertés publiques'. La pétition lancée par le Syndicat des avocats pour la démocratie et l'Ordre des barreaux francophones et germanophones remporte un large succès. Au 15 décembre, elle avait déjà recueilli près de mille signatures, dont celles d'avocats de renom, et notamment des (ex)bâtonniers et des membres du Conseil supérieur de la Justice. Les promoteurs de cette pétition dénoncent une 'loi d'exception' qui organise la 'barbouzerie' en autorisant la police et le parquet à 'des atteintes injustifiées à l'inviolabilité du domicile et au respect de la vie privée'. Et de rappeler que 'l'intitulé même de la loi est une tromperie puisque son champ d'application, loin de se limiter au terrorisme ou à la criminalité organisée, porte sur toute infraction punissable par une peine d'un an de prison'.

---

### **Un responsable de l'UDEP incarcéré à Vottem**

Les occupants de l'église St Boniface à Ixelles et l'UDEP (Union de défense des sans-papiers) ont organisé le 6 janvier une conférence de presse devant l'office des étrangers, pour exiger la libération de Monsieur Barry, occupant de l'église St Boniface à Ixelles. Le 4 janvier 2006, Monsieur Barry de nationalité guinéenne, a été arrêté dans la rue lors d'un contrôle d'identité et amené au centre fermé de Vottem en vue d'une expulsion vers la Guinée. Monsieur Barry fait partie de la centaine de sans-papiers qui a pris son destin en main et a rejoint l'UDEP dans l'occupation de l'église St-Boniface, il y a bientôt trois mois. Il est membre actif de la commission politique de l'occupation, laquelle a, avec les avocats de soutien, rédigé la proposition de loi pour la régularisation des sans-papiers en Belgique. Le Secours Rouge s'associe aux occupants et les membres de l'UDEP pour exiger la libération immédiate de Monsieur Barry.

---

## International

### France et Espagne: Procès contre le PCEr et les GRAPO

Un procès se tient à Madrid contre douze militants et militantes des AFAPP (Association des Familles et Amis des Prisonniers Politiques), du comité espagnol pour un Secours Rouge International, du Parti Communiste d'Espagne (reconstitué) et de l'organisation armée Groupes de Résistance Antifascistes du Premier Octobre (GRAPO). Ce procès couronne trois années d'opérations conjointes entre l'Espagne, la France et l'Italie contre diverses organisations de résistance, qui se sont soldées par l'arrestation en 2002 de 26 personnes. Plusieurs cas de tortures et de mauvais traitements ont été relevés contre ces militants. Conformément à la doctrine Garzon, ces militants sont jugés pour appartenance à 'bande armée' quand bien même ils n'auraient eu qu'une activité légale de soutien aux prisonniers révolutionnaires. Ce 'macro dossier' de 24.000 pages a été principalement construit par Garzon sur base d'un agent provocateur infiltré par la garde civile dans le mouvement de résistance, et par des 'aveux' extorqués par la garde civile sous la torture.

A Paris, les verdicts sont tombés le 12 janvier dans le procès contre neuf personnes arrêtées lors du volet français de l'offensive policière. Parmi eux figure Fernando Hierro Chomon, 60 ans, que l'accusation considère comme le responsable des GRAPO, accusé pour l'enlèvement en 2001 d'un chef d'entreprise de Gijon, et l'attaque d'un fourgon blindé à Camargo en 2001. Il a écopé de la peine la plus lourde, à savoir 7 ans d'emprisonnement. Deux autres membres des GRAPO, Marcos Martin Ponce, 34 ans, soupçonné d'avoir participé à l'exécution d'un policier espagnol à Madrid en 2000, et Maria Angeles Ruiz Villa, 38 ans, ont été condamnés à 6 ans d'emprisonnement. Six personnes ont également été accusées 'd'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste' et condamnées à des peines allant de 18 mois à 5 ans ferme: Joaquin Garrido Gonzalez (44 ans) a été condamné à 5 ans, tout comme Josefina Garcia Aramburu (53 ans) et Gema Belen Rodriguez Miguel (30 ans). Marcos Regueira Fernandez (32 ans) a été condamné à 4 ans, Belen Lopez Calderon (29 ans) à 18 mois, et Antonio Lago Iglesias (48 ans) à 2 ans d'emprisonnement. Les militants du PCE(r) et les guérilleros des GRAPO arrêtés à Paris en juillet 2002 se sont mis en grève de la faim le 28 octobre contre le montage politico-juridique visant à criminaliser les activités politiques du PCE (r) par assimilation à l'action armée des GRAPO; grève contre la 'Loi de Partis', qui sert cette criminalisation; grève contre la pratique du tribunal qui les empêcha par la force de prendre la parole; grève contre l'isolement qu'ils subissent depuis plus de trois ans; grève pour le droit de la classe ouvrière à s'organiser dans son Parti, pour les libertés politiques, pour le droit à l'autodétermination et pour l'amnistie. Le mouvement de solidarité avec les grévistes a pris plusieurs formes. La voiture du consul de France à Zurich a été ainsi incendiée la nuit du 16 au 17 novembre.

---

### Action Directe: Nouvelle mobilisation internationale le 25 février 2006

La demande de libération de Jean-Marc Rouillan, détenu à Lannemezan, a été examinée le 26 décembre à Pau. La décision du tribunal sera connue le 28 février. Jusqu'à cette date, le militant reste en prison.

Parallèlement, la récolte de signatures réclamant sa libération et celle de ses camarades s'accroît fortement. Pour rappel voici le texte de la pétition et les adresses où faire parvenir les signatures: 'Libérez les prisonniers d'Action Directe. Les prisonniers d'Action Directe ont terminé la peine de sûreté de leur condamnation à perpétuité. Pour nous leur peine est accomplie. Quoi que nous pensions de leurs activités passées, nous demandons leur libération dans les plus brefs délais.' (+ Nom, qualité, ville, signature) Adresses de retour de la pétition: sur le site: <http://www.action-directe.net/rubrique> contact; Jargon libre - 80 rue de Ménilmontant 75020 Paris; NLPF c/o Le Point du Jour, 58 rue Gay-Lussac 75005 Paris.

Vendredi 6 janvier, Nathalie Ménigon écopait d'une sanction après un incident avec une surveillante de la prison de Bapaume (Pas-de-Calais), sanction dénoncée comme 'disproportionnée' par son avocat. La camarade s'est vue imposer par une commission disciplinaire trente jours de confinement (promenade isolée, activités suspendues), dont vingt

avec sursis, et trente jours 'différenciés' (traitement moins favorable que pour les autres détenues), parce qu'elle avait fait preuve de responsabilité dans un mouvement collectif de protestation.

A l'appel du comité Ne Laissons Pas Faire, une trentaine de personnes avait réclamé la veille à Paris la libération de Nathalie. Le rassemblement, devant le siège de l'Administration pénitentiaire (AP), a permis aux manifestants de dénoncer cette procédure disciplinaire.

## **APPEL DES PRISONNIERS D'ACTION DIRECTE**

A l'occasion de l'entrée dans notre 20e année d'incarcération, nous appelons à des rassemblements de solidarité devant nos lieux de détention, le 25 février prochain.

Au cours de l'an passé, les tribunaux de l'application des peines ayant examiné nos dossiers de libération conditionnelle, ont rejeté nos demandes au nom de l'éternel chantage: repentir contre libération.

Concrètement, nous restons emprisonnés parce que nous nous revendiquons du camp de la Révolution, parce que nous croyons encore et malgré tout à la centralité de la lutte anti-impérialiste et enfin parce que nous refusons de condamner la violence insurrectionnelle de notre classe et de ses guérillas à travers le monde, de la Palestine en Colombie.

Au cours de cette deuxième édition des mobilisations de février, nous appelons à la solidarité avec Georges Ibrahim Abdallah, communiste arabe emprisonné depuis octobre 1984. Notre soutien devra s'exprimer devant la centrale de Lannemezan où il est détenu mais aussi devant les prisons de Bapaume et d'Ensisheim. Nous avons combattu ensemble l'ennemi commun et nous avons subi jour après jour la même violence carcérale. Notre communauté est indivisible. A travers lui, nous nous solidarisons avec tous les camarades de la gauche révolutionnaire anti-impérialiste refusant de renier leur engagement et leurs actions passées.

Dans la détention politique, l'acharnement vengeur de l'Etat est l'expression de la vague réactionnaire submergeant le pays tout entier. Sur ce terrain également, nous devons étendre et renforcer la résistance.

**LA SOLIDARITE EST UNE ARME! SEGUIREMOS ADELANTE!**

Les prisonniers d'ACTION DIRECTE: Nathalie MENIGON, Georges CIPRIANI, Jean- Marc ROUILLAN, Joëlle AUBRON (en suspension de peine), 6 janvier 2006.

Le Secours Rouge/APAPC appelle à l'envoi d'une forte représentation militante devant la prison de Bapaume le 25 février. Les militant(e)s d'Action Directe et le camarade Georges Ibrahim Abdallah doivent être libérés sans plus attendre. Tous ceux et toutes celles qui se sentent concernés par cette mobilisation militante peuvent nous contacter, à l'adresse mail [sr\\_apapc@hotmail.com](mailto:sr_apapc@hotmail.com) ou à la BP 6, Saint-Gilles 1, 1060 Bruxelles. Comme lors des précédents rassemblements, nous organiserons une caravane de voitures au départ de Bruxelles.

La mobilisation doit aussi s'étendre à Régis Schleicher, autre membre d'Action Directe, emprisonné pour sa part depuis plus de vingt-deux ans... il vient de se voir condamner à une peine de cinq années supplémentaires pour une tentative d'évasion de la centrale de Moulins-Yzeure (Allier) en 2003. Régis a naturellement refusé d'être extrait de sa cellule pour aller écouter pareil jugement criminel.

Rappelons encore que le comité NLPF appelle depuis décembre à une manifestation mensuelle à Paris devant la Direction de l'Administration pénitentiaire, chaque premier jeudi du mois de 18h à 19 h, au carrefour de la rue de la Verrerie et de la rue du Renard à Paris (métro Hôtel de ville).

**LIBERTE POUR LES 5 D'ACTION DIRECTE!  
LIBERTE POUR GEORGES IBRAHIM ABDALLAH!  
MOBILISATION!**

## **Kurdistan: FBI et escadrons de la mort contre le PKK**

La guerre embrase une nouvelle fois le Kurdistan depuis l'annonce en juin 2004 par le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) qu'il mettait fin à sa trêve unilatérale de cinq ans. C'est en 1984 que le PKK a pris les armes pour obtenir l'indépendance de la région majoritairement peuplée de kurdes du sud-est anatolien. Le conflit a fait environ 37.000 morts depuis. Des milliers de militants kurdes ont trouvé refuge dans les montagnes du nord de l'Irak depuis 1999 et ont commencé à revenir infiltrer la Turquie en organisant des attaques anti-gouvernementales dans le sud-est depuis le début de l'année.

La province frontalière de Sirnak est notamment le théâtre d'une recrudescence des combats entre la guérilla et les forces répressives de l'Etat turc. Six personnes ont été tuées le 8 décembre suite à une attaque de la guérilla près de Guclukonak, qui faisait suite à une opération menée par l'armée près de cette ville contre les maquis des environs. Quatre soldats turcs ont été tués et deux autres blessés après avoir été attaqués à coup de fusils, de grenades et de roquettes RPG, alors qu'ils montaient la garde devant un poste militaire. L'armée a riposté en lançant une nouvelle opération couverte par un appui aérien et deux guérilleros ont été tués. A Silopi, une autre ville de la province, trois explosions quasi-simultanées devant des magasins ont fait au moins un blessé et des dégâts matériels. Ces explosions font suite à une série d'arrestations cette semaine. Deux membres présumés du PKK, accusés de planifier des attentats, et sept autres personnes ont été arrêtées dans cette ville mercredi, des armes et des explosifs ont été saisis.

Le FBI américain a indiqué qu'il coopérait avec la Turquie dans la lutte contre le PKK. 'Nous travaillons avec nos partenaires partout en Europe et en Turquie pour cibler le PKK et nous travaillons en coopération pour trouver et couper les financements des groupes terroristes quels qu'ils soient, le PKK ou Al-Qaïda', a déclaré le directeur du FBI, Robert Mueller, en déplacement à Ankara pour une journée de travail avec des dirigeants de la police et des services secrets turcs. 'Nous avons eu des résultats concrets et nous en aurons d'autres dans le monde, en Europe et ailleurs', a-t-il ajouté. Robert Mueller a précisé que cette journée de travail avec ses homologues turcs avait pour but de resserrer les liens bilatéraux et de permettre aux deux pays de coopérer face aux 'menaces terroristes'.

L'Etat turc met une nouvelle fois en oeuvre des escadrons de la mort pour lutter contre le mouvement kurde. Le 9 novembre 2005, un attentat à la bombe a visé une librairie appartenant à un militant kurde, à Semdinli, dans la province de Hakkari. Cette attaque menée en plein jour a coûté la vie à une personne. Les témoins de l'attaque se sont mis à poursuivre l'auteur de l'attentat qui tentait de s'enfuir à bord d'une voiture occupée par deux autres personnes. Finalement, la foule intercepta les trois assaillants et les remit à la police. La population en colère découvrit dans le véhicule des agresseurs trois kalachnikovs, plusieurs grenades, des croquis et une liste de personnes à abattre avec certaines photos de personnes tuées barrées d'une croix dont celle du libraire visé par l'attaque. La foule a également découvert les pièces d'identité des agresseurs: les trois agresseurs étaient en effet des militaires membres du Service de Renseignement de la Gendarmerie (JITEM). Malgré l'existence de témoins et l'évidence des preuves, la police a relâché les trois agents le jour même. Des manifestations de protestation ont immédiatement eu lieu. La police a lancé ses blindés et tiré à balles réelles contre les manifestants, tuant cinq personnes.

---

## **Paris: Une interview d'Angelo D'Arcangeli**

En novembre dernier, le camarade Angelo D'Arcangeli était libéré par la justice française. Il avait été incarcéré en juillet pour ses rapports avec la Délégation [parisienne] du (nouveau) Parti Communiste Italien. Deux de ses camarades, Giuseppe Czeppel et Giuseppe Maj, restent en prison. (le texte intégral)



*Peux-tu dire quels sont les éléments du dossier qui ont motivé ton arrestation?*

Avant de répondre je voudrais remercier toute-s les camarades du SR belge de m'avoir proposé cette interview, me donnant ainsi la possibilité de dénoncer ma persécution politique et celle qui touche le (nouveau)PCI. Cette initiative du SR belge est un exemple de grande solidarité de classe et internationaliste! Pour en revenir à la question, le motif pour lequel j'ai été impliqué dans l'enquête - farce conduite pour 'terrorisme' contre le (n)PCI par les Autorités Françaises (sur demande de la bande à Berlusconi) - est le fait que je suis idéologiquement proche du parti, et que je collabore avec sa Délégation. La Délégation du (n)PCI est un collectif public créé dans le respect des lois que la bourgeoisie impose aux masses populaires pour l'activité politique, lois qui se font jour après jour plus restrictives. Le but de la Délégation est de faire, au niveau international, la propagande de la conception, de la stratégie, de la ligne et des analyses du (n)PCI: l'activité de la Délégation est donc fondée sur les droits d'expression et de propagande politique. Mon arrestation a été une violation de tous ces droits, une véritable persécution politique masquée par l'accusation fautive de 'terrorisme', une tentative claire d'empêcher les communistes de faire de l'activité politique! Cela fait vingt ans que les Autorités Italiennes conduisent une persécution systématique contre les camarades qui travaillent pour construire le (n)PCI, en violant les droits politiques les plus élémentaires. De 1980 à nos jours 8 enquêtes ont été menées en Italie pour 'terrorisme' contre cette zone politique, toutes sanctionnées par un 'non-lieu'. On se trouve maintenant en présence d'une énième enquête-farce, qui cependant à la différence des autres est internationale: parallèlement au développement du travail révolutionnaire se développe également le travail contre-révolutionnaire. (...) Il ne faut pas non plus oublier que quelques semaines avant mon arrestation, la bande à Berlusconi a censuré les deux sites internet du (n)PCI et, en outre, condamné au procès de Trani le camarade Maj, en qualité de directeur de la revue de solidarité avec les prisonniers politiques 'Il Bollettino', pour 'apologie subversive'. Motif: avoir publié un communiqué DEJA PUBLIE par les prisonniers politiques des BR-PCC! A mon avis, tout cet événement démontre encore une fois la nécessité pour un parti révolutionnaire d'être libre du contrôle de la bourgeoisie impérialiste, clandestin. Pour poursuivre les communistes la bourgeoisie n'hésite pas dans les faits à violer ses propres lois.

*Quelle est, aujourd'hui, ta situation judiciaire?*

Après quatre mois de détention à la prison de Fresnes (France), j'ai été libéré le 21 novembre 2005 et mis sous contrôle judiciaire. Les conditions que je dois respecter sont: interdiction de sortir des frontières françaises, obligation de me présenter chaque semaine à la caserne de Saint-Denis, interdiction de communiquer avec les camarades co-inculpés dans la même enquête [les camarades Maj et Czeppel du (n)PCI et deux camarades du PCE(r)-Fraction Octobre] et, en outre, interdiction de communiquer avec cinq autres camarades qui ne sont pas engagés dans l'enquête (parmi lesquels Bertrand un militant du SR belge, Andi Stauffacher du SR suisse et un camarade de l'ADEEL, association à laquelle je participe). Ces dernières interdictions ont été établies par le juge pour chercher à faire pression sur moi, à m'entourer d'une zone de terre brûlée et mettre des obstacles à mon activité politique!

*L'enquête sur les activités du (n)PCI n'est pas terminée. Ta libération signifie-t-elle que la justice française 'en a fini' avec ton cas?*

Ma libération est un résultat important obtenu avec la mobilisation qui s'est développée au niveau international contre mon arrestation. C'est la mobilisation qui a contraint le juge à me délivrer. (...) Il faut à présent utiliser au mieux cette conquête [ma libération] pour relancer avec une force plus grande la lutte contre la persécution du (n)PCI et pour la libération des camarades Maj et Czeppel! Il faut en pratique frapper à coups redoublés le chien qui se noie!

*Peux-tu brièvement décrire ta situation en prison?*

En prison j'ai été contraint à un régime d'isolement quasi total envers l'extérieur: je pouvais uniquement avoir des entrevues avec mes parents et cela une seule fois par mois, les lettres m'étaient distribuées tous les deux mois (après cependant avoir été sélectionnées), mes lettres étaient envoyées après deux mois. En cellule j'étais seul. Ma cellule était perquisitionnée une fois par semaine avec des instruments électroniques. Durant les heures de promenade les surveillants notaient sur des carnets avec qui je parlais, ce que je disais, mon

état d'esprit,... Pendant deux mois on m'a interdit tout type de rapports avec les autres prisonniers politiques. Après deux mois de protestations de ma part et de celle des camarades basques, j'ai néanmoins obtenu le 'droit' de participer aux heures de sport et rencontrer ainsi les camarades basques et corses. Le rapport qui s'est instauré a été des meilleurs, tant au niveau humain que politique. J'ai aussi participé, par solidarité de classe et internationaliste, à la grève de la faim de trois jours organisée par les camarades basques en France et en Espagne pour dénoncer la barbarie conduite par l'Etat espagnol contre le camarade basque José Angel 'Kotto'. Ce camarade, suite à une forte dépression produite par les tortures répétées et par l'isolement, s'est suicidé au mois d'octobre 2005 dans une des prisons de l'Espagne 'démocratique'. En Italie, dans les années '70, un slogan était très fréquent dans le mouvement révolutionnaire: 'VOUS PAIEREZ CHER, VOUS PAIEREZ TOUT!'. Ce slogan, cette promesse faite par le prolétariat à l'ennemi de classe est encore valide. Et, ainsi, la mort du camarade Jose Angel 'Kotto' pousse à le crier encore plus fort!

*Quelle a été ta position face au juge, aux interrogatoires?*

Ma position durant les interrogatoires a été la suivante: aucune collaboration avec l'ennemi de classe. Silence total et refus de signer tous les procès-verbaux. Les seules choses que j'ai dites ont été mes données d'état-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance) et la reconnaissance fière d'être communiste et idéologiquement proche du (n)PCI.

*As-tu eu, en, prison, des échos de la mobilisation qui se développait - surtout en France et en Italie? Penses-tu que la répression bourgeoise est fragile à ce point?*

Les uniques informations que j'avais sur la mobilisation étaient celles que chaque mois mes parents m'apportaient. Chaque mois je restais toujours plus surpris des informations que je recevais: la mobilisation a en fait eu des développements surprenants! La lutte conduite contre mon arrestation a été assez tellement forte qu'elle a obligé également les partis révisionnistes et réformistes (tant en Italie qu'en France) à prendre une position publique contre ma détention. Dans ma province d'origine en Italie, qui est historiquement de tendance fasciste, la mobilisation a contraint des partis de droite à s'exprimer contre ma détention! Je pense que ceci est un fait très indicatif pour comprendre les niveaux atteints par la mobilisation.

*Il a été question, lors de ton arrestation, d'une prise d'empreinte ADN.*

En pratique, durant les trois jours de garde-à-vue, la DNAT (Division Nationale Anti-Terrorisme) voulait prélever mon ADN. J'avais le droit de refuser et j'ai donc refusé. En France, à côté d'une loi qui permet de refuser de faire le prélèvement ADN, il existe pourtant une loi qui dit que si tu refuses tu peux encourir jusqu'à trois ans de prison. C'est un énième exemple du niveau réel de 'démocratie' du pays des 'droits de l'Homme'... La DNAT a donc utilisé cette seconde loi pour me faire comparaître devant un juge au mois de septembre 2005. Durant l'audience le juge chargé de traiter cette question m'a néanmoins absous et je n'ai pas du faire l'analyse ADN.

*On a dit dans la presse qu'une partie des poursuites contre Giuseppe Maj viendrait de contacts présumés avec des fondateurs des 'dernières' Brigades Rouges-PCC (selon la repentie Cinzia Banelli notamment). Est-ce que cela apparaît dans l'instruction?*

La Banelli a dit que les BR-PCC espéraient trouver des militants pour leur organisation parmi les CARC [organisation que le camarade Maj a contribué à créer et de laquelle il est ensuite sorti en '99, pour adhérer à la Commission Préparatoire au Congrès de Fondation du (n)PCI], sans cependant obtenir aucun résultat. Les déclarations de la Bannelli ne contiennent donc aucun élément, que ce soit contre le (n)PCI, contre le camarade Maj ou contre les CARC.

*As-tu des raisons de penser que les camarades Maj et Czeppel resteront encore longtemps en préventive?*

Le dossier des camarades Maj et Czeppel ne contient aucune preuve de 'terrorisme'. L'unique preuve qui existe contre les camarades sont des faux documents, mais ceux-ci ne sont certainement pas une preuve de terrorisme! En outre, la peine maximale pour des faux

documents en France est de 4 mois. Les camarades Maj et Czeppel ont néanmoins déjà fait 13 mois de prison et un an de contrôle judiciaire...

*Qu'est-ce que tu comptes faire maintenant que tu es hors de prison?*

C'est simple: reprendre mon activité politique pour faire de l'Italie un pays socialiste et pour contribuer à la renaissance du mouvement communiste!

Pour des contacts ou des messages de solidarité avec les deux camarades emprisonnés, écrire à l'adresse suivante: Angelo D'Arcangeli: [angelodarcangeli2005@yahoo.it](mailto:angelodarcangeli2005@yahoo.it)

---

## **Dernières nouvelles des deux emprisonnés du (n)PCI**

Le 16 janvier, la juge Girardot, a décidé de prolonger la détention préventive des camarades Maj et Czeppel. Le 14 janvier, un meeting commun de solidarité a été organisé avec l'ADEEL à Saint-Denis (Paris), rassemblant 300 personnes autour d'interventions militantes et de concerts. Pour le soutien aux deux militants incarcérés, contacter l'ADEEL: [adeel20042004@yahoo.fr](mailto:adeel20042004@yahoo.fr)

---

## **L'Intifada vaincra! Un cri qui se paie en années de prison**

Nous apprenons, aujourd'hui 1er février, que la demande de libération du militant des FARL Georges I. Abdallah a été une fois de plus refusée. Une fois de plus, la balance a pesé du côté des intérêts américains et israéliens (les Etats-Unis et l'entité sioniste ont déjà insisté auprès du gouvernement français pour que Georges reste emprisonné).



Le 15 novembre dernier, une cinquantaine de personnes solidaires s'étaient rassemblées devant les institutions européennes, rond-point Schumann à Bruxelles, pour réclamer sa libération (transgressant pour cela le 'couvre-feu' officieux instauré par la police bruxelloise à la suite de l'explosion de révolte dans les banlieues françaises). Le militant a téléphoné pendant la manifestation et transmis son salut fraternel.

Le 9 décembre, un meeting a également eu lieu à Paris, à l'initiative du Collectif pour la Libération de Georges. Près de deux cent personnes s'étaient déplacées pour l'occasion, autour

d'invités de choix, dont notamment Henri Alleg (communiste historique du PC algérien, auteur notamment du classique La Question, sur la torture) ou Joëlle Aubron (militante d'Action Directe en suspension de peine) qui a rappelé, dans un message de solidarité signé avec ses camarades, leur conception de l'internationalisme (texte disponible sur le site-<http://www.action-directe.net/> rubrique 'solidarité'). Une délégation du Secours Rouge belge s'est aussi rendue sur place.

---

## **Nouvelles brèves de l'étranger**

### **Philippines: La guérilla libère des prisonniers**

Le 15 janvier, une douzaine de guérilleros communistes de la Nouvelle Armée Populaire (NPA), déguisés en militaires, ont libéré neuf militants révolutionnaires dans une prison de Batagans City, une port actif situé au sud de Manille. Ils ont également dévalisé l'armurerie de la prison. Cette initiative fait suite à d'autres actions de la NPA, essentiellement dirigées contre des commissariats et des postes de l'armée. C'est ainsi que le 6 janvier, cinq policiers et trois civils ont été tués dans des affrontements entre la police et une cinquantaine de combattants de la NPA.

---

### **USA/France: Délation au travail**

Les filiales des multinationales US commencent à appliquer en Europe leur système de délation entre salariés. C'est Mac Donald's et l'un des plus grands cabinets d'affaires au monde, Clifford Chance, qui ont joué un rôle pionnier en la matière. Sous couvert d'éthique et de préservation de 'l'intégrité de la société, vitale pour le business', le règlement intérieur de la filiale française de Clifford Chance édicte que tout ce qui touche 'à une conduite criminelle, à un manquement à des obligations légales ou professionnelles, à des menaces sanitaires et écologiques ou à une dissimulation délibérée des informations sus-mentionnées doit être rapportée'. Le règlement précise que 'vous ne devez pas culpabiliser' si vous dénoncez vos collègues. D'ailleurs 'vous n'avez pas besoin d'être absolument sûr des faits énoncés' précise ce règlement qui, tout en déclarant préférables les dénonciations ouvertes, déclare pouvoir se satisfaire de dénonciations anonymes... Les salariés de Clifford Chance se sont empressés de dénoncer... le règlement auprès des autorités françaises, qui l'ont estimé non-recevable.

---

### **Madrid: Condamnation de Diego Ugarte Lopez**

L'Audience nationale espagnole a condamné Diego Ugarte Lopez à une peine de 100 ans de prison. Diego Ugarte Lopez a été accusé d'être membre d'ETA et d'avoir participé à l'exécution d'un député du PSOE à Vitoria, en février 2000. Cette accusation se basait exclusivement sur des déclarations arrachées sous la torture dans une caserne de la Garde Civile. Le cas de torture est à ce point avéré qu'il figure dans le rapport contre la torture 2001-2002 des Nations Unies, et qu'il a été reconnu par les autorités espagnoles elles-mêmes, ce qui est tout à fait exceptionnel. C'est ainsi que ces 'aveux' n'ont pas été ratifiés judiciairement par les autorités espagnoles. C'est pourtant sur cette base que le mandat d'arrêt européen (qui prévoit la remise de Diego Ugarte Lopez de Arkaute aux autorités espagnoles) a été fondé, et que la condamnation a finalement été prononcée. Diego Ugarte est âgé de 34 ans, il avait été arrêté en Belgique en mars 2004 et extradé le 8 juillet, malgré une mobilisation à laquelle a participé le Secours Rouge.

---

### **Gare aux imprimantes-mouchards!**

Les fabricants d'imprimantes laser mettent en place un dispositif générant sur les tirages papiers un code invisible à première vue: des informations concernant l'heure et la date

d'impression ainsi que le numéro de l'imprimante. C'est le gouvernement américain qui avait souhaité la mise en place de ce procédé pour lutter contre la contrefaçon des billets de banque, mais l'intérêt policier pour ce dispositif touche tous les domaines de la répression.

---

## **France: Loi sur la récidive**

La nouvelle loi française sur la récidive obéit à la surenchère réactionnaire et démagogique du tout-répressif. Adoptée en novembre par l'Assemblée nationale, elle détermine un durcissement général des peines, l'extension de la notion de récidive (nature des délits et délais), des jugements rapides (comparution prioritaire des récidivistes devant les tribunaux), la limitation des sursis et la généralisation du port du bracelet électronique. Celui-ci ne concernerait plus seulement les délinquants sexuels et les criminels, mais tous les 'multirécidivistes' condamnés à plus de cinq ans. Le Conseil constitutionnel a cependant empêché le ministre de la justice de donner à cette loi un caractère rétroactif.

---

## **France: De la maternelle à la prison?!**

Le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale a publié un document de proposition pour la 'prévention de la délinquance'. Cette puissante organisation défend longuement, parmi d'autres projets répressifs classiques, l'idée de délier les travailleurs sociaux du secret professionnel pour les autoriser, voire les obliger, à se confier à la police et aux magistrats. L'organisation déplore ensuite que l'action des juges se montre 'tardive', ce qui nuit à la 'prévention précoce des enfants à risque'. En effet, remarque ce document, 'aucune action n'a été expérimentée à ce jour auprès des enfants qui présentent un comportement prédicteur de délinquance dès la crèche, la maternelle ou l'école primaire'. Rappelons que ce syndicat est une organisation puissante et influente. De nombreuses dispositions des lois Sarkozy et Perben sont directement inspirées de ses rapports.

---

## **Un gréviste de la faim mort en Turquie: Riposte révolutionnaire**

Le 7 janvier, le militant du Front Révolutionnaire de Libération du Peuple (DHKC) Serdar Demirel a trouvé la mort lors d'une séance d'alimentation forcée. C'est le 121<sup>e</sup> militant du DHKC à mourir dans la lutte contre les prisons de type F (prisons d'isolement). En représailles, une Unité de Propagande Armée du DHKP-C a mitraillé le 8 janvier une voiture de police, et détruit le 9 janvier la banque Yapi Kredi à Istanbul. Ces actions font suite à d'autres, du DHKC (autre mitraillage de voiture de police le 26 décembre, autres actions à l'explosif contre la compagnie financière le 18 décembre), des unités armées du Parti Communiste Marxiste-Léniniste (MLKP, qui a attaqué à la bombe un siège du parti gouvernemental AKP à Gebze le 24 décembre, un commissariat à Gaziantep le 29 décembre et une compagnie d'assurance à Karsiyaka (Izmir) le 31 décembre 2005), ou des Forces Armées du Peuple Pauvre et Opprimé (FESK, qui a attaqué à la bombe le 22 décembre le bâtiment où se trouvent les locaux du Parti du Mouvement Nationaliste, du Parti de la Gauche Démocratique et des syndicats Egitim-Sen et Kamu-Sen).

---

## **Accord européen sur la rétention des données**

Le Parlement européen a adopté mercredi 14 décembre en première lecture une directive sur la rétention des données SMS, téléphone et Internet, afin d'aider les autorités des pays membres dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le texte prévoit que les données soient conservées par les opérateurs de télécommunication pendant une période minimale de six mois, pouvant aller jusqu'à 24 mois. Il devrait entrer en vigueur l'an prochain. Les députés ont convenu que la conservation des données doit s'appliquer pour la prévention, la recherche, la

détection et la poursuite d'infractions graves telles que définies par chaque Etat membre dans sa législation nationale mais pas pour la prévention de toutes sortes de crimes. Ils ont ajouté une disposition qui prévoit des sanctions pénales 'proportionnées et dissuasives' pour les opérateurs qui auraient manqué sciemment ou par négligence à leurs obligations de stockage et de protection des informations.